HONORAIRES (au 03/05/2025)

TRANSACTIONS DE VENTE (à charge acquéreur ou vendeur selon les termes du mandat)

✓ APPARTEMENTS ET MAISONS

Prix de vente inférieur à 150.000 euros 10 % TTC maxi (minimum 3000 euros)
Prix de vente de 150.001 à 300.000 euros ……7 % TTC maxi
Prix de vente de 300.001 à 450.000 euros ……6 % TTC maxi
Prix de vente supérieur à 450.000 euros ……5 % TTC maxi

✓ TERRAINS ET LOCAUX COMMERCIAUX

……..10 % TTC maxi(minimum 3000 euros)

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

Ne peut recevoir ou détenir aucun fonds pour l'activité concernée, sauf ceux correspondant à sa rémunération ou sa commission.